



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Ce QR Code peut servir à vérifier
l'authenticité des données contenues
dans ce document.

ÉTAT DES RISQUES POUR L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES

Établi le 7 septembre 2026

La loi du 30 juillet 2003 a institué une obligation d'information des acquéreurs et locataires (IAL) : le propriétaire d'un bien immobilier (bâti ou non bâti) est tenu d'informer l'acquéreur ou le locataire du bien sur certains risques majeurs auquel ce bien est exposé, au moyen d'un état des risques, ceci afin de bien les informer et de faciliter la mise en œuvre des mesures de protection éventuelles .

L'état des risques est obligatoire à la première visite.

Attention! Le non respect de ces obligations peut entraîner une annulation du contrat ou une réfaction du prix.

Ce document est un état des risques pré-rempli mis à disposition par l'État depuis www.georisques.gouv.fr. Il répond au modèle arrêté par le ministre chargé de la prévention des risques prévu par l'article R. 125-26 du code de l'environnement.

Il appartient au propriétaire du bien de vérifier l'exactitude de ces informations autant que de besoin et, le cas échéant, de les compléter à partir de celles disponibles sur le site internet de la préfecture ou de celles dont ils disposent, notamment les sinistres que le bien a subis.

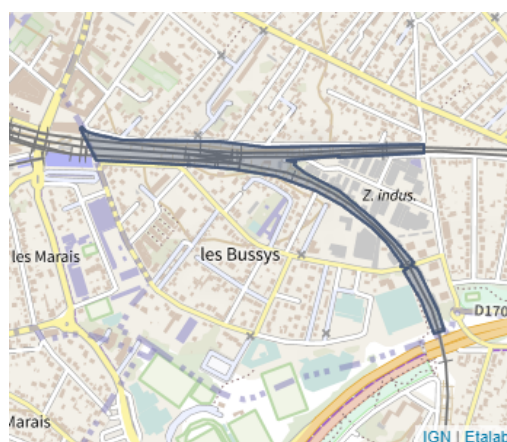
En complément, il aborde en annexe d'autres risques référencés auxquels la parcelle est exposée.

Cet état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL) est établi pour les parcelles mentionnées ci-dessous.

PARCELLE(S)

95600 EAUBONNE

Code parcelle :
000-AM-1



Parcelle(s) : 000-AM-1, 95600 EAUBONNE

1 / 8 pages

A L'ADRESSE SAISIE, LES RISQUES EXISTANTS ET FAISANT L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL SONT :



BRUIT : D

-  A - très fort
-  B - fort
-  C - modéré
-  D - faible

La parcelle est concernée par un plan d'exposition au bruit car elle est exposée aux nuisances sonores d'un aéroport.

Le niveau d'exposition au bruit de la parcelle est faible (zone D en vert). Dans la zone D, les nouveaux logements sont autorisés à condition qu'ils fassent l'objet d'une isolation phonique.



INFORMATIONS À PRÉCISER PAR LE VENDEUR / BAILLEUR

INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE À LA SUITE D'UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

Le bien a-t-il fait l'objet d'indemnisation par une assurance suite à des dégâts liés à une catastrophe ? ☐ Oui ☐ Non

Vous trouverez la liste des arrêtés de catastrophes naturelles pris sur la commune en annexe 2 ci-après (s'il y en a eu).

Les parties signataires à l'acte certifient avoir pris connaissance des informations restituées dans ce document et certifient avoir été en mesure de les corriger et le cas échéant de les compléter à partir des informations disponibles sur le site internet de la Préfecture ou d'informations concernant le bien, notamment les sinistres que le bien a subis.

SIGNATURES

Vendeur / Bailleur

Date et lieu

Acheteur / Locataire

ANNEXE 1 : A L'ADRESSE SAISIE, LES RISQUES SUIVANTS EXISTENT MAIS NE FONT PAS L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL



ARGILE : 2/3

- 1 : Exposition faible
- 2 : Exposition moyenne
- 3 : Exposition fort

Les sols argileux évoluent en fonction de leur teneur en eau. De fortes variations d'eau (sécheresse ou d'apport massif d'eau) peuvent donc fragiliser progressivement les constructions (notamment les maisons individuelles aux fondations superficielles) suite à des gonflements et des tassements du sol, et entraîner des dégâts pouvant être importants. Le zonage argile identifie les zones exposées à ce phénomène de retrait-gonflement selon leur degré d'exposition.

Exposition moyenne : La probabilité de survenue d'un sinistre est moyenne, l'intensité attendue étant modérée. Les constructions, notamment les maisons individuelles, doivent être réalisées en suivant des prescriptions constructives ad hoc. Pour plus de détails :

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sols-argileux-secheresse-et-construction#e3>

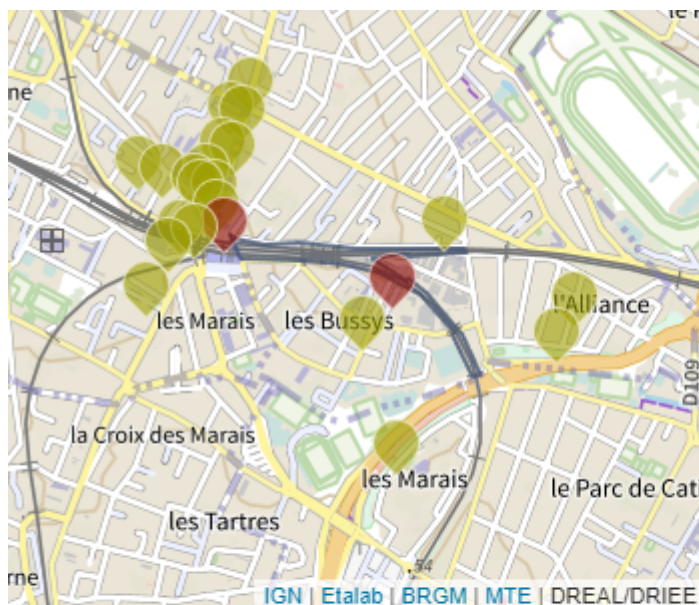


POLLUTION DES SOLS (500 m)

Les pollutions des sols peuvent présenter un risque sanitaire lors des changements d'usage des sols (travaux, aménagements, changement d'affectation des terrains) si elles ne sont pas prises en compte dans le cadre du projet.

Dans un rayon de 500 m autour de votre parcelle, sont identifiés :

- 2 site(s) référencé(s) dans l'inventaire des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
- 21 site(s) potentiellement pollué(s), référencé(s) dans l'inventaire des sites ayant accueilli par le passé une activité qui a pu générer une pollution des sols (CASIAS).



ANNEXE 2 : LISTE DES ARRÊTÉS CAT-NAT PRIS SUR LA COMMUNE

Cette liste est utile notamment pour renseigner la question de l'état des risques relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe naturelle.

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles (CAT-NAT) : 21

Source : CCR

Inondations et/ou Coulées de Boue : 12

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE0000591A	02/07/2000	02/07/2000	25/10/2000	15/11/2000
INTE1620877A	30/05/2016	31/05/2016	26/07/2016	12/08/2016
INTE1820387A	12/06/2018	12/06/2018	23/07/2018	15/08/2018
INTE8700362A	24/08/1987	25/08/1987	03/11/1987	11/11/1987
INTE9200405A	25/05/1992	26/05/1992	21/08/1992	23/08/1992
INTE9200405A	31/05/1992	01/06/1992	21/08/1992	23/08/1992
INTE9200405A	28/05/1992	29/05/1992	21/08/1992	23/08/1992
INTE9400582A	19/07/1994	19/07/1994	06/12/1994	17/12/1994
INTE9500699A	06/08/1995	06/08/1995	26/12/1995	07/01/1996
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
IOME2304949A	16/08/2022	16/08/2022	20/02/2023	15/03/2023
NOR19830803	22/06/1983	27/06/1983	03/08/1983	05/08/1983

Inondations Remontée Nappe : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE0200208A	20/03/2001	24/08/2001	30/04/2002	05/05/2002

Sécheresse : 7

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE1920338A	01/10/2018	31/12/2018	16/07/2019	09/08/2019
INTE2118485A	01/04/2020	30/09/2020	22/06/2021	09/07/2021
INTE9100268A	01/06/1989	31/12/1990	10/06/1991	19/07/1991
INTE9800135A	01/01/1991	31/03/1997	09/04/1998	23/04/1998
IOCE0829054A	01/07/2004	30/09/2004	05/12/2008	10/12/2008
IOCE0829054A	01/07/2005	30/09/2005	05/12/2008	10/12/2008
IOME2311008A	01/04/2022	30/06/2022	25/04/2023	10/06/2023

Mouvement de Terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

ANNEXE 3 : SITUATION DU RISQUE DE POLLUTION DES SOLS DANS UN RAYON DE 500 M AUTOUR DE VOTRE BIEN

Base des installations classées soumises à autorisation ou à enregistrement

Nom du site	Fiche détaillée
SNCF Francilien Gare Ermont-Eaubonne	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0100303923
SODEXO STE FRANCAISE RESTAURATION SERVI	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0059500035

Inventaire CASIAS des anciens sites industriels et activités de services

Nom du site	Fiche détaillée
?	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3900310
?	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3900334
Plomberie, atelier de	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3900425
Imprimerie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3900423
Couverture et étanchéité, usine de fabrication de	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3900431
Parc de stationnement	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3898207
Combustibles (commerce de)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3900303
?	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3900333
?	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3900335
Machines et meubles frigorifiques (atelier de construction)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3900377
Garage de véhicules utilitaires	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3898278
Garage automobile	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3900317
Pressing	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3900328
Combustibles (commerce de)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3900329
Chaufferie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3900760
Pressing	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3900296
Robinetterie industrielle (usine de)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3898206

Nom du site	Fiche détaillée
Pressing	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3900122
Garage automobile	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3900300
Prothèse dentaire, atelier de fabrication de	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3900432
Matières plastiques, usine de transformation des	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3900434